

**Communications municipales à la séance  
du Conseil communal du 30 mai 2013**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

**1. Collège du Croset, remplacement de la production de chaleur – Décompte de clôture**

Les travaux relatifs au remplacement de la production de chaleur au collège du Croset sont terminés. Le montant total dépensé est conforme avec la comptabilité n° 503.5030.227.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 16/2010	Fr. 281'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 275'936.05</u>
Moins-value de dépenses	Fr. 5'063.95
	=====

La moins-value de dépenses est due au fait que la plupart des travaux ont pu être adjudgés pour des sommes inférieures au devis obtenu avant le dépôt du préavis. Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

**2. Collège Jupiter – Transformations et assainissement des façades – Décompte de clôture**

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le montant total dépensé est conforme avec la comptabilité, compte n° 503.5030.205.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 10/2011	Fr. 3'360'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 3'270'370.90</u>
Moins-value de dépenses	Fr. 89'629.10
	=====
Subvention du SEVEN	Fr. 66'790.00

La moins-value de dépenses est due au fait que la plupart des travaux ont pu être adjudgés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis.

**3. Immeuble route du Bois 2-4 – Assainissement énergétique de l'enveloppe – Décompte de clôture**

L'assainissement énergétique de l'enveloppe de l'immeuble sis à la route du Bois 2-4 est terminé. Le montant total dépensé est conforme avec la comptabilité, compte n° 9123.17.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 24/2010	Fr. 1'160'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 949'790.20</u>
Moins-value de dépenses	Fr. 210'209.80
	=====
Subvention	Fr. 44'605.00

La moins-value de dépenses est due au fait que la plupart des travaux ont pu être adjugés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis, voire revus à la baisse. Le poste "Divers et imprévus" n'a pas été utilisé.

#### 4. Réseau communal d'évacuation des eaux – Chemin de Champ-Colomb – Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires – Décompte de clôture

Les travaux relatifs à l'entretien du réseau communal d'évacuation des eaux au chemin de Champ-Colomb sont terminés. Le montant total dépensé est conforme avec la comptabilité, compte n° 460.5010.140.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 6/2010 – TTC	Fr. 640'000.00
Montant réservé pour la TVA	<u>Fr. - 45'000.00</u>
Montant à disposition HT	Fr. 595'000.00
Montant total des dépenses HT	<u>Fr. 411'970.25</u>
Moins-value de dépenses HT	Fr. 183'029.75
	=====

La moins-value des dépenses est due aux raisons suivantes:

- La pose de palplanches a été abandonnée au profit d'un blindage classique.
- Le pompage des eaux, infrastructure/superstructure et inspection caméra ont été réalisés pour des montants inférieurs.
- Le poste "Divers et imprévus" n'a pas été utilisé.
- L'entier de la TVA peut être récupéré pour tous les travaux en lien avec l'épuration.

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

#### 5. Création d'un giratoire à la route de Vallaire, chemin de Montaney, chemin de la Venoge – Décompte de clôture

Les travaux relatifs à la création d'un giratoire à la route de Vallaire, chemin de Montaney, chemin de la Venoge, sont terminés. Le montant total dépensé est conforme avec la comptabilité, compte n° 430.5010.136.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 10/2011	Fr. 899'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 756'164.80</u>
Moins-value de dépenses	Fr. 142'835.20
	=====

La moins-value de dépenses est due au fait que la plupart des travaux ont pu être adjugés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis.

#### 6. Route cantonale RC1a – Requalification du tronçon avenue Forel-carrefour Pré-Fleuri – Installation d'un éclairage public – Décompte de clôture

Les travaux relatifs à la requalification du tronçon avenue Forel-carrefour Pré-Fleuri de la RC1a et à l'installation d'un éclairage public sont terminés. Le montant total dépensé est conforme avec la comptabilité, compte n° 431.5010.115.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 23/2010	Fr.	67'500.00
Montant total des dépenses	Fr.	<u>56'527.05</u>
Moins-value de dépenses	Fr.	10'972.95
		=====

La moins-value de dépenses est due au fait que la plupart des travaux ont pu être adjugés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis.

#### **7. Gestion de l'informatique communale, nouvelle solution d'infogérance – Décompte de clôture**

La migration vers le nouveau prestataire informatique est terminée. Le montant total dépensé est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 190.5890.084.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 18/2010	Fr.	187'000.00
Montant total des dépenses	Fr.	<u>159'812.45</u>
Moins-value de dépenses	Fr.	27'187.55
		=====

L'économie correspond à la part d'Ecublens sur la moins-value de dépenses du préavis d'acquisition du système d'information administrative (SIA). Ce projet, débuté en 2007, a encore été géré par Renens jusqu'à sa récente clôture. Toutes les prestations ont été exécutées conformément au préavis.

#### **8. Attribution d'un mandat de conseil et d'assistance à Optimiso Group pour la description de 13 procédures**

Afin d'optimiser les procédures, d'améliorer le management des risques et de débiter la formalisation du système de contrôle interne, un mandat de Fr. 15'000.-- a été confié à la société Optimiso. Il est financé par l'autorisation d'engager des dépenses ordinaires de fonctionnement non prévues au budget pour un montant maximum de Fr. 15'000.-- par cas accordée, par le Conseil communal dans le cadre du préavis de début de législature n° 15/2011, point 2.2.

La société Optimiso offre des prestations dans deux domaines complémentaires, soit:

- conseil et assistance dans la description de procédures, l'analyse de risques et la formalisation des systèmes de contrôle interne;
- vente d'un logiciel qui permet d'intégrer sur une seule plateforme et de relier entre eux tous les éléments nécessaires à la bonne organisation d'une entité économique, soit:
  - organigramme
  - responsabilités des collaborateurs
  - infrastructures/équipements
  - procédures
  - risques
  - contrôles
  - tableaux de bord.

Avec ou sans l'aide des consultants de la société Optimiso, les activités sont décrites sous forme de procédures. Ces procédures sont attribuées aux collaborateurs qui en ont la responsabilité. Les moyens matériels nécessaires sont également pris en compte. Ensuite, les risques, aussi bien liés à des erreurs humaines qu'à l'utilisation inadéquate des moyens matériels, sont décrits et évalués. Les mesures de protection sont également clairement définies et attribuées aux collaborateurs responsables.

Pour les risques dits "clés", une surveillance des contrôles est planifiée et affectée à un supérieur hiérarchique.

Tous ces éléments sont documentés par des fiches individuelles qui sont signées par les collaborateurs. Ainsi, chacun sait ce qu'il doit faire, comment il doit le faire, à quelle fréquence et surtout quels sont les contrôles dont il est responsable.

L'objectif de ce mandat consiste à décrire des procédures aux services des finances et du contrôle des habitants, mais surtout à celui des bâtiments qui repart sur de nouvelles bases avec un personnel très récent. Les treize procédures décrites pourront être consultées via un portail internet. L'acquisition future du logiciel, si le crédit budgétaire complémentaire est accepté, nous rendra autonome et permettra de gérer nous-mêmes nos données, avec ou sans recours ponctuel à des consultants en fonction de la complexité des procédures à décrire.

#### **9. Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – Etude d'une nouvelle caserne des pompiers**

Dans le cadre de l'étude d'une nouvelle caserne des pompiers, les honoraires seront comptabilisés dans le compte 351.5030.225 "SDIS - construction d'un bâtiment / crédit d'étude". Ils seront financés par la disposition n° 3 "Crédits d'études" du préavis de début de législature n° 15/2011.

#### **10. Réponse au vœu de M. Nicolas Morel qui souhaite être avisé lorsque les communications municipales sont disponibles sur la partie sécurisée du site internet destinée aux Conseillers communaux**

Pour rappel, les communications municipales permettent d'informer les Conseillers communaux sur certaines décisions municipales, de répondre aux questions et aux vœux formulés par l'Assemblée législative et de fournir diverses informations susceptibles d'intéresser les Conseillers communaux.

Dans un passé récent, ce document était adopté lors de la séance de Municipalité du lundi précédant la séance et n'était disponible que le soir du Conseil. Après la mise en place d'une zone protégée destinée aux Conseillers communaux sur le site internet communal, le document a été mis en ligne le mercredi qui précède la séance. Suite aux demandes des groupes politiques qui souhaitent pouvoir en discuter lors de leur séance de groupe, la Municipalité a avancé d'une semaine l'adoption de ce document, afin qu'il soit disponible au plus tard le vendredi précédant la semaine du Conseil communal. Une version papier est encore distribuée le soir même.

Dorénavant, le Greffe municipal avisera tous les Conseillers communaux, par courrier électronique, dès que les communications municipales seront disponibles sur le site internet (zone protégée). Quant aux rapports des commissions chargées de l'étude des préavis présentés, ils seront mis sur internet le lundi qui précède la séance du Conseil (pas de changement par rapport à la pratique actuelle). Un courrier électronique en informera les Conseillers communaux, comme lors de tout ajout de documents dans la zone protégée du site internet.

#### **11. Réponse aux questions et aux vœux de M. le Conseiller communal Frédéric Hubleur: Politique du logement de la Commune d'Ecublens**

En premier lieu, voici les réponses aux questions complémentaires posées par M. le Conseiller Hubleur suite à la réponse municipale du 7 décembre 2012:

- *Qu'en est-il de l'avancement du règlement communal pour l'attribution des logements au bénéfice de l'aide à la pierre ?*

La présentation lors de ce Conseil du préavis n° 5/2013 "Prescriptions communales spéciales relatives aux conditions d'octroi et d'occupation d'un logement construit ou rénové avec l'appui financier des pouvoirs publics ou d'un logement à loyer modéré" répond à cette question.

- *Est-il envisagé d'augmenter notre faible proportion de logements subventionnés au-delà de ceux en construction au chemin de la Forêt ?*

La Municipalité pense que le terme faible ne convient plus avec la prochaine mise à disposition de ces 54 nouveaux logements subventionnés. En effet, ces logements correspondent à une augmentation de plus de 150 % du parc actuel (rte Neuve 16-18 et ch. de la Chiésaz 2-4).

Comme déjà relevé lors de la précédente réponse, les 53 logements concernés, ou en passe de l'être (Veilloud 5-7), par le Règlement communal sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriétés de la Commune d'Ecublens viennent également compléter l'offre communale en matière de logements accessibles avec une aide financière attribution tenant compte des revenus des ménages.

La Municipalité estime ainsi s'être engagée de façon sensible par rapport à cette problématique.

- *La Municipalité aborde-t-elle de manière proactive cette question avec les propriétaires (question liée avec le développement des plans de quartier et la non-compréhension de "opportunité d'acquérir des terrains destinés à la réalisation d'équipements publics") ?*

Lors de l'étude de nouveaux plans de quartier, d'autres paramètres que celui exclusif des logements doivent être également pris en considération. Ainsi, et surtout si une densification importante est prévue, une attention particulière aux besoins liés aux écoles et à l'accueil de la petite enfance, par exemple, est indispensable. Cette attention est d'autant plus importante avec une réserve foncière communale limitée. Dans ce sens, les négociations entreprises dans le cadre des deux plans de quartier actuellement à l'étude (La Brûlée et Croset-Parc) en vue de cessions de terrain et de droits à bâtir sont les choix que la Municipalité a estimés en l'occurrence les plus adéquats.

En ce qui concerne les vœux émis par M. Hubleur, comme il en a été fait mention dans la réponse du 7 décembre 2012, l'étude sur l'opportunité de proposer l'instauration de l'Aide individuelle au logement à Ecublens est prévue et respectera ainsi ce qui avait été annoncé dans le plan de législature.

Quant à celui de prendre en compte un certain pourcentage minimum de logements d'utilité publique dans les plans de quartier à venir, la Municipalité rappelle que cela ne peut se faire que dans le cadre de négociations avec les propriétaires et qu'il s'agit dans chaque cas de déterminer des priorités. En outre, des mesures contraignantes pour les propriétaires ne sont guère envisageables, risquant de retarder – voire de bloquer – les projets, tout en compromettant ainsi les possibilités de négociations offertes aux Autorités communales pour un développement harmonieux et dans l'intérêt général de notre Ville.

Enfin, en matière de "politique du logement", des rencontres auront lieu avec les services cantonaux concernés afin de déterminer quelles opportunités pourraient être tirées des différentes aides et autres outils mis à disposition par les Autorités cantonales dans le cadre de son programme d'impulsion en faveur du logement.

## 12. BIO+ Ouest Lausannois – Bilan 2012

Encore une fois, pour sa cinquième année d'activité au profit des jeunes bénéficiaires de notre Commune, cette mesure a démontré son utilité. Ce ne sont pas moins de 13 dossiers qui ont été ouverts et 1 renouvellement de prestations qui est à comptabiliser durant l'année 2012.

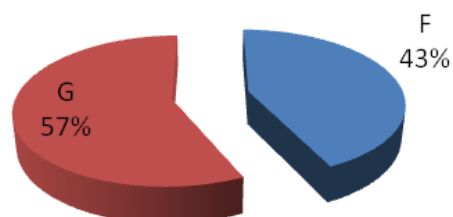
Dans le cadre du budget 2012, le Conseil communal a accepté la prise en charge d'un montant de Fr. 23'300.--, représentant 12 dossiers à Fr. 1'940.-- par année. Les 14 dossiers représentent donc une charge de Fr. 27'160.--.

Pour estimer les résultats et les effets de cette mesure qui permet la prise en charge de jeunes sans solution professionnelle qui ne peuvent pas, pour différentes raisons, intégrer les mesures cantonales, quelques chiffres 2012, pris sur l'ensemble des six communes ayant décidé de soutenir ce service (Renens depuis 2006, Ecublens, Crissier, Bussigny-près-Lausanne et Chavannes-près-Renens, depuis l'été 2007, Prilly en 2008), sont présentés.

### Participants

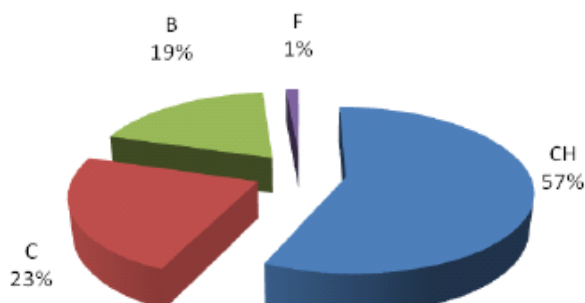
L'âge moyen des participants est de 17.8 ans. Cette moyenne d'âge est plus basse que les années précédentes (-0.5 %). Nous espérons que c'est un signe que la nouvelle politique cantonale fonctionne et que les jeunes restent moins longtemps sans prise en charge. Un nombre important de garçons ont fréquenté la mesure.

#### Répartition Filles/Garçons



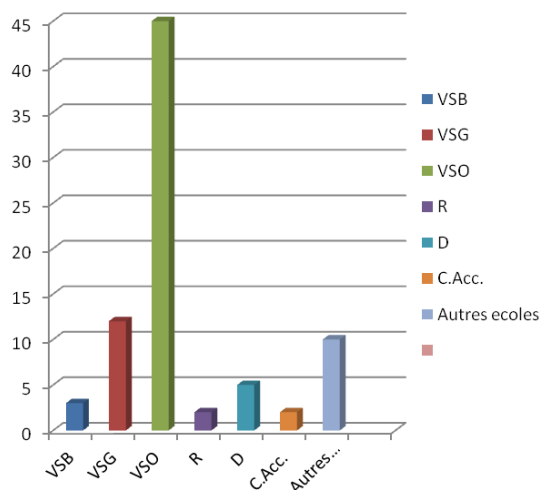
Pour la première fois, ce sont les personnes suisses qui sont majoritaires. Les permis F se sont stabilisés à un faible pourcentage.

#### Proportion suisse/étranger



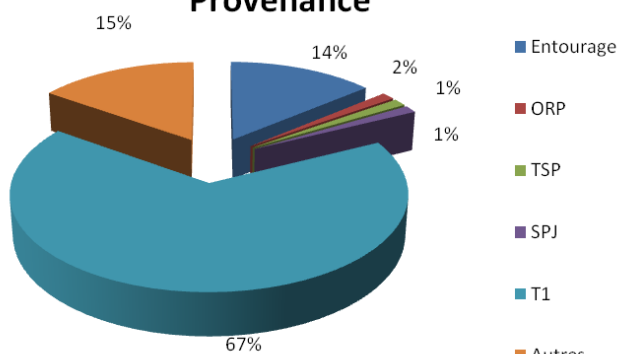
La mesure touche principalement des participants avec un faible niveau scolaire, ce qui ne change pas des années précédentes. La catégorie "Autres" représente dans la plupart des cas des scolarités effectuées à l'étranger.

### Provenance scolaire



En ce qui concerne la provenance des jeunes, la catégorie T1 (guichets régionaux de la "Transition 1") a encore augmenté (57 % en 2011). Ce nombre devrait se stabiliser, car les collaborations sont en place et ne vont pas changer prochainement. La part élevée de l'entourage est cependant intéressante et montre l'ancrage de BIO+ dans le terrain de l'insertion professionnelle de l'Ouest lausannois.

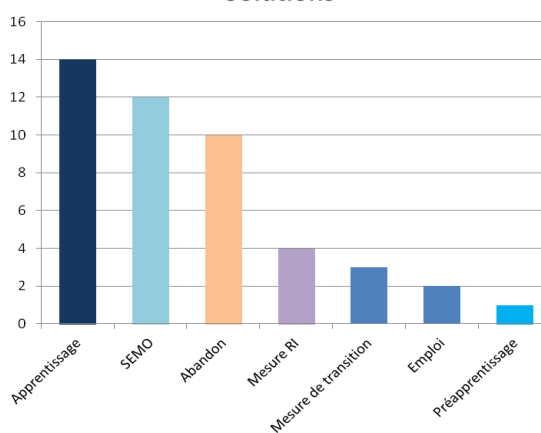
### Provenance



### Les solutions trouvées

Cette année, de nombreuses solutions en apprentissage ont été trouvées. La catégorie apprentissage regroupe à la fois les participants qui partent en formation CFC (Certificat fédéral de capacité) et ceux en formation AFP (Attestation fédérale de formation professionnelle), qui sont les deux formations certifiantes au niveau national.

### Solutions



Ce tableau détaille la fréquentation et les renouvellements de mesures en fonction de la commune d'origine.

Commune	Participants	Renouvellements	Dossiers
Renens	27	10	37
Bussigny	8	1	9
Ecublens	13	1	14
Chavannes	7	1	8
Prilly	10	1	11
Crissier	4	0	4

### Conclusion

La fin des travaux et l'installation dans les nouveaux locaux du BIO+ permettent de disposer d'un outil de travail flambant neuf avec des conditions d'accueil professionnelles. Nous sommes très fiers de pouvoir offrir ce standard d'accueil aux jeunes de notre région. Trop souvent, on oublie que notre société sera dans les mains des jeunes très prochainement et que nous nous devons de les accueillir dans le monde adulte avec autant d'attention que possible.

Nous veillons par là à la cohésion sociale, au tissu économique local, au lien social et au niveau individuel, à leur estime d'eux-mêmes. Cette mission nous tient à cœur depuis de nombreuses années et nous avons l'impression aujourd'hui d'avoir fait un pas de plus dans cette direction. Pour cela, nous tenons à remercier ceux qui rendent ce changement possible, à savoir toutes les communes partenaires de BIO+ et l'association Mobilet'.

*Sur demande, le rapport complet de BIO+ Ouest Lausannois peut être obtenu sous forme informatique auprès du Service des affaires sociales (serge.nicod@ecublens.ch).*

### 13. Séance de présentation des modifications de la Loi sur les communes et de la Loi sur l'exercice des droits politiques

Nous vous prions de bien vouloir d'ores et déjà agender la date de la séance de présentation de la Loi sur les communes et de la Loi sur l'exercice des droits politiques, organisée par la Préfecture du district de l'Ouest lausannois, le **mercredi 25 septembre 2013, de 18 h à 20 h**, en principe à l'Aula de la Plaine de Chavannes-près-Renens (lieu à confirmer).

Cette séance est destinée aux Municipalités et aux corps législatifs des huit communes du district de l'Ouest lausannois.

Des informations détaillées vous seront communiquées en temps utile.

### 14. Population

Situation au 30 avril 2013: **11'670 habitants** (11'352 au 30 avril 2012).

*La Municipalité*